

MOBILISÉ·E·S FACE AUX RISQUES

17 %*

des actif·ves occupé·es consomment des médicaments psychotropes

20 à 30 %*

des accidents de travail surviennent chez des personnes ayant consommé des substances psychoactives (alcool, médicaments psychotropes, cannabis...).

85 %*

des managers se disent préoccupé·es par les conduites addictives et leurs impacts au travail.

Soyez vigilant·e, les médicaments psychotropes sont susceptibles d'altérer les capacités à conduire, ou à occuper certains postes de travail. Signalez à votre médecin prescripteur ou à votre pharmacien les caractéristiques de votre poste de travail.

Parlez-en également à votre médecin du travail afin qu'il puisse évaluer la nécessité d'adapter votre poste.

SE MOBILISER, c'est FAIRE FACE à la situation.

Chacun·e peut agir à son niveau, que cela soit pour soi, pour un·e collègue, un·e collaborateur·rice, un·e manager.

Parlez-en, et sollicitez l'aide des professionnel·les : médecin du travail, infirmier·e, assistant·e social·e, encadrant·e, ressources humaines, association Amitié, etc.



* sources : Santé publique France, INRS, Mildeca, OFTD

POUR AGIR ASSOCIATION AMITIÉ

Agissons ENSEMBLE! FACE AUX ADDICTIONS en entreprises

Forte de plus de 50 ANS D'EXPÉRIENCE dans le domaine de l'aide, de l'accompagnement et de la prévention des addictions en entreprise, l'association Amitié apporte des SOLUTIONS PERSONNALISÉES pour faire face à tous types de dépendances avec ou sans substances.

Par ces actions, Amitié intervient dans une DÉMARCHE GLOBALE afin de réduire les risques liés aux addictions, d'aider ceux qui le souhaitent à sortir de la dépendance et de soutenir l'entourage familial et professionnel.

50 ans d'expérience	25 permanents	100 militants- bénévoles en France
8500 actions par an d'aide et d'accompagnement	400 actions par an de prévention	550 managers formés par an

VOTRE CONTACT LOCAL

Plus d'informations sur : www.amitie.asso.fr



INFORMÉ·E·S DES RISQUES

Un psychotrope, qu'est-ce que c'est ?

Une substance qui agit chimiquement sur le cerveau.

Ces médicaments sont utilisés pour lutter contre les troubles ou les souffrances psychiques comme l'anxiété, la dépression, les troubles du sommeil...

Il existe de nombreuses catégories de médicaments psychotropes, dont les principales sont :

- les tranquillisants ou anxiolytiques,
- les somnifères,
- les antidépresseurs.

Leur action

Les psychotropes agissent sur le cerveau en modifiant généralement la perception, les sensations et l'humeur. Leur action impacte également les fonctions psychologiques et comportementales d'un individu.

Dosage et prescriptions

Ils varient en fonction du produit. Les médicaments psychotropes sont délivrés uniquement sur prescription médicale et pour une durée limitée.

Certains psychotropes peuvent entraîner des troubles liés à un usage non conforme, ainsi que des symptômes de sevrage en cas d'arrêt brutal du traitement.

Attention au mésusage !

Contrairement à l'automédication, le mésusage se traduit par des prises fréquentes, excessives et détournées de médicaments. Il comprend trois niveaux de consommation : l'abus ponctuel, l'abus répété et la dépendance.



médicaments psychotropes

Toutes & tous
mobilisés
face aux risques !

MOBILISÉ·E·S

FACE AUX RISQUES

Quels sont leurs effets sur notre organisme ?

LES TRANQUILLISANTS

Ils sont indiqués pour soulager l'anxiété ou l'anxiété et leurs symptômes (insomnies, tremblements, irritabilités et palpitations). Les tranquillisants peuvent être associés à d'autres traitements médicamenteux comme les antidépresseurs.

S'agissant souvent de benzodiazépines, les tranquillisants peuvent entraîner des effets indésirables tels que : somnolence, baisse de la vigilance, troubles de la mémoire, troubles de l'équilibre.

Dans le cas d'une prise prolongée, il peut y avoir un risque important de dépendance ou d'accoutumance.

LES SOMNIFÈRES

Ils traitent les troubles du sommeil en le provoquant ou le prolongeant.

La prise de somnifères peut entraîner des effets indésirables tels que : somnolence, baisse de vigilance, vertiges, troubles de l'équilibre, irritabilité, anxiété, syndrome d'amnésie, excitation, agressivité...

Dans le cas d'une prise prolongée, il peut y avoir un risque élevé de dépendance ou d'accoutumance.

Trouvez le bon équilibre entre la prise de médicament et l'accompagnement psychologique

LES ANTIDÉPRESSEURS

Souvent confondus avec les tranquillisants, ils sont prescrits suite à une évaluation clinique précise et sont utilisés pour soigner les symptômes de la dépression.

Une vigilance particulière doit être portée durant les premières semaines de traitement, car il peut survenir une levée de l'inhibition plus ou moins rapide avec des pulsions suicidaires, un état d'excitation, une perte de vigilance, une somnolence.

Durant le traitement, qui varie entre 16 à 20 semaines et qui ne doit pas être interrompu et dès la disparition des symptômes, certains effets indésirables peuvent se manifester : somnolence, insomnie, maux de tête, tremblements, prise de poids, troubles sexuels.

Il n'y a pas de risque de dépendance, d'accoutumance avec la prise d'antidépresseur.



LES MÉDICAMENTS PSYCHOTROPES, en soulageant les symptômes, ne sont qu'une partie du traitement qui peut aider une personne dans son parcours vers un mieux-être.



Et leurs effets sur la conduite d'un véhicule ou d'un engin ?



De nombreux médicaments psychotropes peuvent diminuer votre capacité à conduire en provoquant notamment : apathie, somnolence, temps de réaction augmenté, réduction des capacités psychomotrices, diminution de l'acuité visuelle, risques d'éblouissement, troubles de la concentration, excitation.

Vérifiez sur la boîte ou sur la notice du médicament la présence d'un de ces pictogrammes :



NIVEAU 1

Soyez prudent

Ne pas conduire sans avoir lu la notice

La prise de médicament(s) ne remet généralement pas en cause la conduite, mais nécessite d'être informé avant de prendre le volant.



NIVEAU 2

Soyez très prudent

Ne pas conduire sans l'avis d'un professionnel de santé

Conduire peut, dans certains cas, nécessiter l'avis d'un médecin ou d'un pharmacien.



NIVEAU 3

Attention, danger : ne pas conduire

Pour la reprise de la conduite demandez l'avis d'un médecin

Lors de l'utilisation de médicament(s), conduire est contre-indiqué.



POLYCONSOMMATION

L'association de plusieurs substances psychoactives (médicaments psychotropes, cannabis, alcool...) augmente les effets des produits absorbés.



EN CAS D'INTOXICATION MÉDICAMENTEUSE OU SURDOSE

- Appelez immédiatement le 15, le 18 ou le centre antipoison de votre région.
- Si la personne est somnolente ou inconsciente, couchez-la en position latérale de sécurité et ne la laissez jamais seule.

